

Pêcheries—Loi

expert de la sexualité des huîtres. Je ne voudrais pas me quereller avec lui là-dessus. Le vieux parti libéral estimait que l'État n'avait rien à faire dans les chambres à coucher de la nation. Le nouveau parti libéral veut sans doute que l'État intervienne dans la sexualité des huîtres. Cela prouve que les partis changent, et c'est leur droit.

Il y a des choses qui me dérangent dans les observations du ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser). Je parlerai de sa participation à ce débat. Pendant le peu de temps où j'ai été critique des pêches pour notre parti, j'ai dit à la Chambre que j'avais beaucoup de respect pour le député de Vancouver-Sud, le ministre des Pêches et Océans. Nous sommes collègues depuis longtemps. Nous avons témoigné l'un contre l'autre devant des tribunaux de Vancouver et d'ailleurs. Toutefois, je n'apprécie guère ce qu'il avait à dire à propos du rôle du parti néo-démocrate dans ce débat. Nous disons quelques vérités. Nous défendons l'ouest du Canada, et la Colombie-Britannique en particulier. Nous défendons les pêcheurs. C'est pourtant le rôle du ministre, mais il semble l'avoir oublié.

● (1230)

Lorsque les députés conservateurs étaient de ce côté, ils se comportaient en parti d'opposition. En arrivant sur les bancs du gouvernement, ils sont tout à coup devenu comme les membres du vieux parti libéral. Ils sont devenus les représentants du Canada central, oubliant les intérêts de la côte ouest et les Canadiens moyens, tous les petits travailleurs qui constituent cette nation. Je vois un député conservateur de Colombie-Britannique. C'est l'un des 19 représentants conservateurs de cette province qui ne la défendent pas comme ils le devraient. Ils se vantent beaucoup de ce qu'ils font, mais en réalité ils ne font pas grand-chose.

Je peux dire à la Chambre ce qui ne nous plaît pas dans les consultations qui ont été faites pour ce projet de loi. Comme le député de Skeena (M. Fulton) le disait, le comité a rencontré des groupes de pêcheurs qui nous ont dit, presque unanimement, qu'ils n'aimaient pas ce projet de loi. Ils craignaient qu'il ne donne trop de pouvoir au ministre et qu'il ne concentre par trop le pouvoir dans les mains des bureaucrates. C'est là le problème. Ce projet de loi est une réaction excessive à une poursuite judiciaire dont je parlerai dans un moment.

Le secteur des pêches qui croît le plus, en ce moment, c'est celui de la bureaucratie. Autrefois, il y avait trop de pêcheurs et pas assez de poisson, aujourd'hui, il y a trop de bureaucrates qui réglementent trop de pêcheurs alors qu'il n'y a pas plus de poisson. La bureaucratie augmente à une vitesse folle. On m'a dit qu'il y aurait 6,000 bureaucrates qui s'occupent de la pêche. Ce n'est peut-être pas le bon chiffre, mais c'est celui qui vient à l'esprit. De toute façon, les bureaucrates sont trop nombreux.

Notre position est celle que se doit d'adopter un parti qui représente l'Ouest. Le ministre devrait se rendre compte que l'intérêt des Canadiens et des petites gens doit être protégé de gens qui travaillent, à Hull et à Ottawa, dans de beaux immeubles et prennent des décisions qui touchent les pêcheurs de Colombie-Britannique. La vie de ces pêcheurs dépend de la date à laquelle commence la saison de pêche.

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie) est à la Chambre aujourd'hui. Il est sensible aux nouveaux arguments qu'on avance de temps à autre. C'est le ministre des Pêches qui a avancé le plus récent quand il a

prétendu qu'il agissait ainsi pour le bien du poisson. Il a beau jeu de le prétendre, car le poisson ne risque pas de le contredire. Les bureaucrates reçoivent leurs directives du poisson; ils devraient plutôt écouter les pêcheurs, les êtres humains qui pratiquent la pêche, ainsi que les environnementalistes et les Canadiens intéressés et tout particulièrement les députés néo-démocrates qui défendent les droits des pêcheurs canadiens.

Le problème, je le répète, résulte d'une décision d'un tribunal. Le juge Collier, de la Cour fédérale, a en effet statué que le gouvernement fédéral devait tenir compte uniquement de la conservation pour attribuer les contingents de poisson. Ce jugement allait à l'encontre de ce que les fonctionnaires considéraient comme étant leur pouvoir de décider des dates de l'ouverture et de la fermeture de la saison de pêche et de tous les aspects de la pêche sur la côte du Pacifique. Voilà pourquoi ce jugement les a tellement indisposés.

Ce jugement suscite un autre problème; en effet, le juge Collier a déclaré, dans ce que les hommes de loi appellent un *obiter dictum*, c'est-à-dire quelque chose qui n'est pas la loi en tant que telle, mais qui passe vraisemblablement pour être la loi, que la Loi sur les pêcheries serait inconstitutionnelle, que certaines de ses dispositions violeraient la constitution de notre pays, et que le gouvernement fédéral n'avait pas d'affaires à imposer un contrôle de ce genre sur le secteur des pêches. Voilà qui est fort grave.

Au lieu de presser la Chambre d'adopter au plus vite ce projet de loi afin de colmater si possible les failles que la décision du juge Collier a identifiées en tentant d'accroître si possible les pouvoirs du ministère des Pêches sans vraiment consulter les groupes de pêcheurs, le ministre ferait mieux de demander aux tribunaux de statuer sur la constitutionnalité des dispositions de la Loi sur les pêcheries. Si le juge Collier, juge fort respecté et expérimenté, a raison, le projet de loi dont la Chambre est saisie et à propos duquel le ministre nous a accusés de faire de l'obstruction systématique, est invalide et nous aurons gaspillé beaucoup de temps à un vain débat. Nous affirmons que le gouvernement devrait demander aux tribunaux de se prononcer sur ce projet de loi. Au cours du débat à l'étape de la deuxième lecture, j'ai posé au ministre cette question bien précise. J'invite les députés à se reporter au harsard pour vérifier les propos que nous avons alors échangés.

Nous pensons que le ministère des Pêches a un programme secret. Nous sommes d'avis qu'à cause de ce projet de loi, de plus en plus de pêcheurs vont se disputer des réserves de plus en plus pauvres. Nous estimons que le projet de loi ne contribue en rien à favoriser la protection de l'environnement. Il n'existe aucun projet de mise en valeur des ressources fondée sur le principe de la gestion des bassins versants. Aucune disposition n'est prise pour protéger nos réserves contre les incursions en haute mer des flottilles étrangères. En fait, nous affirmons que le ministre et le ministère qui ont présenté ce projet de loi ont écarté délibérément des milliers de pages de témoignages d'exploitants expérimentés de ces ressources. C'est là une grave accusation à laquelle le ministre doit répondre sérieusement.

La difficulté que pose ce projet de loi ne provient pas seulement d'un amendement concernant les larves. Si important qu'il soit et malgré tout l'intérêt que mon collègue du parti libéral porte aux habitudes sexuelles des huîtres, et même s'il a enrichi le débat en insistant pour nous sur ces habitudes sexuelles, il existe des affaires plus cruciales qui méritent